

CONSEIL D'ECOLE  
Lundi 23 Janvier 2012

---

Présents :

La directrice : Karen PAUMIER

Les enseignants : Pauline HAMELIN,  
Magali CHEVALLIER, Annie FOSSE,  
Céline GERARD, Benoît HUET, Jérôme  
BAROCHE.

Les représentants des parents

d'élèves : Mr MOREL, Mme CANTON, Mme  
BALIDAS, Mme MICHEL, Mme RAUX  
Mme PICHEREAU, Mme LEGER, Mme OLONDE, Mme  
GOUESLARD

Les représentants de la mairie : Mme POIRIER, Mme MARIE, Mr Mercier

Excusés :

L'inspectrice de l'éducation nationale : Mme BERNARD

Le DDEN : Mr HAVAS

Ordre du jour :

- *Effectifs actuels*
- *Prévisions d'effectifs pour la rentrée 2012/2013*
- *Fermeture d'une classe annoncée*
- *Accueil des TPS pour l'année 2011/2012*

1. Effectifs actuels

Effectifs au 23 janvier 2012 : 163 élèves

Par niveaux :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
22	18	13	23	17	25	20	25

Par classes :

PS/MS	MS/GS	GS/CP	CP/CE1	CE2	CM1	CM2
27	21	23	22	25	20	25

2. Effectifs pour la rentrée 2012/2013

Prévisions d'effectifs pour septembre 2012 : 151 élèves

Par niveaux :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
13	22	19	14	23	16	23	21

13 enfants de 2009 sont déjà inscrits.

1 enfant de 2006 est inscrite en CP.

Nous accueillons les enfants de 2009 dès les vacances de Pâques en TPS.

### 3. Fermeture annoncée d'une classe

Seuil de fermeture : 156 élèves

Je donne lecture du courrier adressé à l'école au mois de décembre, je précise que je ne l'ai reçu qu'en janvier, par l'intermédiaire de Madame BERNARD, inspectrice de l'éducation nationale.

Nous avons été informés par voie de presse avant les vacances de Noël.

Suite à ces informations, nous avons ouvert les inscriptions des PS dès janvier, et avec la collaboration de la mairie, nous avons informé l'ensemble des parents et des habitants de Saint-Paterne, par le biais des cahiers de liaison des enfants et des vœux du maire.

Avec l'aide des secrétaires de mairie, nous avons recontacté les parents concernés par une inscription à l'école.

Nous avons également mis des affichages.

Nous avons actuellement 13 enfants inscrits en PS pour la rentrée 2012/2013.

Il nous manque 6 inscriptions pour être au seuil +1.

Les deux Conseils techniques concernant la carte scolaire ont lieu fin janvier, la fermeture va certainement être prononcée. Néanmoins, l'année scolaire n'est pas terminée et nous pourrions faire remonter des informations jusqu'au mois de juin 2012, comme l'indique le courrier de décembre.

Dès lors que nous aurons le nombre d'inscriptions, il faudra remonter les chiffres à Madame l'inspectrice de l'éducation nationale, afin qu'elle puisse les soumettre à Monsieur l'inspecteur d'académie.

Une audience auprès de Monsieur de l'inspecteur d'académie pourra également être demandée par le maire et les parents élus, afin de montrer que l'école a des chiffres supérieurs au seuil de fermeture et revenir sur la mesure de fermeture.

### 4. Accueil des TPS après les vacances de Pâques :

Nous avons décidé en conseil de maîtres, d'accueillir les enfants de 2009 en TPS après les vacances de Pâques, afin de pouvoir attirer d'autres parents, séduits par cette initiative.

L'accueil des TPS se fera dans la classe de Mme HAMELIN, à raison de 2 matinées par semaine.

Nous vous tiendrons informés quant à l'accueil des TPS pour la rentrée 2012/2013, après concertation au sein de l'équipe.

Suite aux informations données, les parents élus veulent se mobiliser pour alerter l'ensemble des parents et communiquer davantage pour faire venir les nouvelles inscriptions. Ils annoncent qu'ils vont installer, avec l'accord de la mairie, deux banderoles « Non à la fermeture de classe, Oui à l'inscription de vos enfants » dans Saint-Paterne.

Puis ils ont l'intention de distribuer des tracts expliquant et informant l'ensemble des parents d'élèves de la fermeture de classe en les invitant à une réunion publique.

Enfin, les parents élus vont adresser un courrier à l'inspectrice de l'Education nationale, à l'Inspecteur d'Académie, au Conseil Général de la Sarthe, et au Premier Ministre.

Les représentants de la mairie rappellent que des constructions de lotissement sont en cours sur la commune, notamment des logements locatifs. Cela ne peut que servir les effectifs de l'école.

Fin du conseil d'école à 19h00.

La directrice

